

00000



# SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne ECTURE DU RHONE Reçu le 2 0 DEC. 2019 **COMITÉ SYNDI** 

Délibération de la séance du vendredi 13 décembre 2019

Président :

M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents:

M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne

Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon

M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Excusé(e)s:

Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, donne pouvoir à M. Loïc Chabrier

Absents:

Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°1951: Convention de partenariat entre l'ENMDAD et la Cité Scolaire René Pellet (intervention enseignant ENM)

Rapporteurs: M. Martial Pardo, directeur ENMDAD

<u>Délibération n°1951 : Convention de partenariat entre l'ENMDAD et la cité scolaire René</u> Pellet (intervention enseignant ENM).

Un partenariat est établi pour l'année scolaire 2019-2020 entre l'ENMDAD et la Cité scolaire René Pellet, s'inscrivant dans l'axe des activités artistiques et culturelles, à destination des élèves collégiens de l'EREA DV et concernent la classe de 5<sup>ème</sup>.

Il prend la forme d'interventions à destination des élèves menées par un enseignant de l'ENMDAD, assistant d'enseignement artistique en jazz.

La convention annexée prévoit les conditions notamment matérielles et le calendrier de ces ateliers.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENMDAD et la cité scolaire René Pellet.

Après vote, les membres du comité syndical approuvent cette convention de partenariat et autorisent le Président du SMG à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion d∈ l'ENMV

46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tel. 04 78 68 98 27 Fax 04 78 68 17 35

Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

Transmission Préfecture le : 48/42/2049



### Cité Scolaire René PELLET - EREA DV

32 Rue de France, BP 5016, 69100 VILLEURBANNE

Tel: 04 78 03 98 98 Fax: 04 78 68 84 10

Courriel: ce.0692390y@ac-lyon.fr

Site internet :: http://www2.ac-lyon.fr/etab/citescolaire/rene-pellet/

#### CONVENTION DE PARTENARIAT

## Avec l'ECOLE NATIONALE de MUSIQUE DE VILLEURBANNE

La présente convention est établie entre :

L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne 46, cours de la République

69100 Villeurbanne

Représentée par monsieur Loïc CHABRIER, Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

(NOM de l'Intervenant : Thierry BEAUCOUP)

Et

La cité scolaire René PELLET, EREA DV, BP 5016, 32 rue de France, 69100 VILLEURBANNE

Représentée par Madame Christine TESTANIERE, chef d'établissement, tél: 0478039898

#### Article 1: Objet

Le partenariat est établi au titre de **l'année scolaire 2019-2020.** Il s'inscrit dans l'axe des activités artistiques et culturelles, à destination des élèves collégiens de l'EREA DV et concernent la classe de 5<sup>ème</sup>.

## Article 2 : Modalités d'intervention

Les interventions se dérouleront au cours de l'année scolaire 2019-2020 entre septembre 2019 et juin 2020. Elles auront lieu dans la salle de musique sous la responsabilité du professeur le mardi de 10h30 à 11h30 tous les 15 jours.

#### Article 3: Engagements

L'ENM de Villeurbanne est partenaire de la cité scolaire. Les interventions fournies par l'ENM sont assurées par un enseignant M. Thierry Beaucoup sur son temps de travail pédagogique. La CSRP met à disposition les locaux, le matériel et fournit le matériel audio nécessaire.

## Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020.

Fait à Villeurbanne, le ......20 ..

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD Loïc CHABRIER La proviseure de la cité scolaire René PELLET Christine TESTAMERE